

N° 21 (1), JANUARY - JUNE 2024.

EECONOMICS COMMON GOODS

ETHICS, ECONOMICS COMMON GOODS

ALLES CO.

inley

JOURNAL ETHICS, ECONOMICS AND COMMON GOODS

N° 21 (1), JANUARY-JUNE 2024.



Journal Ethics, Economics & Common Goods, Vol. 21, No. 1 January-July 2024 biannual publication edited by the Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla A. C, calle 21 sur 1103, Col. Santiago, C.P 72410, Puebla, Puebla. Tel. (222) 2299400, https://ethics-and-economics.com/jeecg@upaep.mx. Editors: María Teresa Herrera Rendón-Nebel, Shashi Motilal. Exclusive use rights reserved No. 04-2022-071213543400-102, ISSN 2954 - 4254, both granted by the Instituto Nacional del Derecho de Autor. Technical responsible: Alejandra Isabel Ponce Sabido, Dulce María Vera Medel, Vanessa Zavala Mazón.

ISSN: 2954-4254

ESSENTIAL IDENTIFICATION

Title: Journal Ethics, Economics and Com-

mon Goods

Frequency: Bi-annual

Dissemination: International **ISSN online:** 2954 - 4254 **Place of edition:** Mexico

Year founded: 2003

DIRECTORY

Editor

María Teresa Herrera Rendón Nebel Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla. México. *México* Facultad de Contaduría y Finanzas Shashi Motilal. Université of Delhi. *India*

Design

Alejandra Isabel Ponce Sabido

EDITORIAL BOARD

Jérôme Ballet. Université de Bordeaux. *France*

Shashi Motilal. Université of Delhi. *India* Mathias Nebel. Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla. *México* Patrizio Piraino. University of Notre Dame. *United States of America*

GENERAL INFORMATION

The Journal Ethics, Economics and Common Goods aims to be a space for debate and discussion on issues of social and economic ethics. Topics and issues range from theory to practical ethical questions affecting our contemporary societies. The journal is especially, but not exclusively, concerned with the relationship between ethics, economics and the different aspects of common goods perspective in social ethics.

Social and economic ethics is a rapidly changing field. The systems of thought and ideologies inherited from the 20th century seem to be exhausted and prove incapable of responding to the challenges posed by, among others, artificial intelligence, the transformation of labor and capital, the financialization of the economy, the stagnation of middle-class wages, and the growing ideological polarization of our societies.

The Journal Ethics, Economics and the Common Goods promotes contributions to scientific debates that combine high academic rigor with originality of thought. In the face of the return of ideologies and the rise of moral neopharisaisms in the Anglo-Saxon world, the journal aims to be a space for rational, free, serious and open dialogue. All articles in the journal undergo a process of double anonymous peer review. In addition, it guarantees authors a rapid review of the articles submitted to it. It is an electronic journal that publishes its articles under a creative commons license and is therefore open access.

Research articles, research reports, essays and responses are double-blind refereed. The journal is bi-annual and publishes two issues per year, in July and December. At least one of these two issues is thematic. The journal is pleased to publish articles in French, English and Spanish.

SCIENTIFIC BOARD

Alain Anquetil. ESSCA. France

Alejandra Boni. Universitat Politècnica de València. Spain

Andrew Crabtree. Copenhagen Business School. Denmark

Byaruhanga Rukooko Archangel. Makerere University. Uganda

Clemens Sedmak. University of Notre Dame. United States of America

David Robichaud. Université d'Ottawa. Canada

Demuijnck Geert. EDHEC Business School. France

Des Gasper. International Institute of Social Studies. Netherlands

Flavio Commin. IQS School of Management. España

François- Régis Mahieu. Fonds pour la recherche en éthique économique. France

Felipe Adrián Vásquez Gálvez. Universidad Autónoma de Ciudad Juárez. México

Javier María Iguíñiz Echevarría. Universidad Pontificia de Lima. Perú

Jay Drydyk. Carleton Univeristy. Canada

Jean Marcel Koffi. Université de Bouaké. Côte d'Ivoire

Jean-Luc Dubois. Institute de recherche sur le Développement. France

Jhonatan A. Clausen L. Pontificia Universidad Católica del Perú. Perú

John Francis Díaz. Chung Yuan Christian University. Taiwan

Luigino Bruni. Università Lumen y Sophia. Italia

Mahefasoa Randrianalijaona. Université d'Antananarivo. Madagascar

Marianne Camerer. University of Capetown. South Africa

Mario Biggeri. Università di Firenze. Italia

Mario Maggioni. Università Cattolica del Sacro Cuore. Italia

Mario Solis. Universidad de Costa Rica. Costa Rica

Michel Dion. Université de Sherbrooke. Canada

Mladjo Ivanovic. Northern Michigan University. United States of America

Óscar Garza Vázquez. Universidad de las Américas Puebla. México

Óscar Ibáñez. Universidad Autónoma de Ciudad Juárez. México

Patrick Riordan. University of Oxford. United Kingdom

Pawel Dembinski. Université de Fribourg. Switzerland

Pedro Flores Crespo. Universidad Autónoma de Querétaro. México

Rebecca Gutwald. Ludwig-Maximilians Universität. Deutschland

Sandra Regina Martini. Universidade Ritter. Brasil

Simona Beretta. Università Cattolica del Sacro Cuore. Italia

Stacy Kosko. University of Maryland. United States of America

Steve Viner. Middlebury College. United States of America

Volkert Jürgen. Hochschule Pforzheim. Deutschland

INDEX

RESEARCH ARTICLES

p. 8-39	El derecho a la educación y su incumplimiento. Un análisis de la interrupción de trayectorias escolares en el sistema educativo mexicano. Dulce Carolina Mendoza Cázarez				
p. 40-67	Le travail et la responsabilité morale dans le secteur du travail et la population active mexicaine. María Teresa Herrera Rendón Nebel				
p. 68- 93	El uso de modelos computacionales (ABM) en economía y sus implicaciones éticas: el caso del análisis de la dinámica de variación de precios en un ambiente de complejidad financiera. Emmanuel Olivera Pérez y María Teresa Herrera Rendón Nebel				
p. 94-103	Amartya Sen et la stratégie du Blob. François-Régis Mahieu et Jérôme Ballet				
BOOK REVIEW					
p. 105-111	Clemens Sedmak, Enacting Catholic Social Tradition. The Deep Practice of Human Dignity.				

p

Mathias Nebel

Guillaume Vallet, La fabrique du muscle. p. 112-115

Jérôme Ballet

INTERVIEW

p. 117-121 Interview with Clemens Sedmak on his Book "Enacting Catholic Social Tradition".

Mathias Nebel

RESEARCH ARTICLES



Le travail et la responsabilité morale dans le secteur du travail et la population active mexicaine.

María Teresa Herrera Rendón Nebel. Universidad Popular Autónoma del Estado de Puebla. Facultad de Administración Financiera y Bursátil.

ORCID: 0000-0003-3725-8390

Résumé

Rawls soutient que les biens devraient être distribués de manière homogène entre les individus, mais cela suppose que les individus aient des niveaux de responsabilité homogènes. Certains auteurs ont critiqué l'argument de Rawls, comme Bonvin et Farvaque, qui affirment que la responsabilité n'est pas homogène dans une société. Dans cet article, nous montrons qu'en effet, le niveau de responsabilité dans le secteur du travail mexicain n'est pas réparti de manière égale. Nous avons séparé la responsabilité du contexte du travail (RF) et la responsabilité du travailleur (RL). Nous avons constaté qu'il existe différents niveaux de responsabilité pour RL et RF dans les trois catégories de responsabilité : responsabilité ex post, responsabilité ex ante et responsabilité envers autrui. Grâce à ces données, nous vérifions d'une part l'affirmation de Bonvin et Farvaque. D'autre part, nous constatons que les faibles niveaux de responsabilité envers autrui (0,35) et ex ante (0,75) du contexte du travail, ainsi que la responsabilité ex post du travailleur, empêchent l'amélioration des conditions de précarité et de pauvreté de ce secteur de la population.

Mots clés: responsabilité, pauvreté, Rawls

Abstract

Rawls argues that goods should be distributed homogeneously among individuals, however, this would assume that individuals have homogeneous levels of responsibility. Some authors have criticized Rawls on this point, such as Bonvin and Farvaque, who argue that responsibility is not homogeneous in a society. In the present article we show that indeed the level of responsibility in the Mexican labor sector is not distributed in the same way. We have separated the responsibility of the labor context (RF) and the responsibility of the worker (RL). We found that there are different levels of liability for both RL and RF in the three categories of liability: ex-post liability, ex-ante liability and autrui liability. With these data, we verify on the one hand the statement of Bonvin and Farvaque. On the other hand, we see that the low levels of autrui responsibility (0.35) and ex-ante responsibility (0.75) of the labor context, as well as the ex-post responsibility of the worker, prevent the precariousness and poverty conditions of this sector of the population from improving.

Keywords: responsibility, poverty, Rawls

JEL: I31, O15, I32

Introduction

Cet article est le fruit de plusieurs années de recherche, qui ont commencé en 2007 lorsque j'ai visité des entreprises dans le corridor Lerma-Toluca, dans l'État de Mexico. À l'époque, je venais de terminer mon doctorat et j'ai commencé à observer dans quelle mesure le progrès technique dans la plupart des entreprises à capitaux majoritairement mexicains ressemblait aux processus montrés dans le film moderne de Chaplin.

Les conditions de travail étaient très précaires et, dans certaines entreprises, la sécurité de l'emploi était également très limitée. Cela m'a incité à lancer un projet de recherche sur la responsabilité, qui a duré plusieurs années jusqu'à ce que l'INEGI accepte d'appliquer nos questionnaires au niveau des ménages dans le cadre d'un projet de recherche spécial.

Théoriquement, des auteurs, comme Bonvin et Farvaque (2004), Robeyns (2005), Ballet, Banzin et Mahieu (2007, 2014), ont souligné l'importance du concept de responsabilité, bien que dans des domaines différents. Bonvin et Farvaque (2004), dans une critique de l'État providence en Europe, Robeyns (2005) et Ballet, Banzin et Mahieu (2007, 2014) soulignent l'aspect normatif de ce concept et plus tard Nebel et Herrera (2017, 2018) reprendront ces éléments et proposeront la responsabilité comme proxy de la qualité de l'agence dans l'approche d'Amartya Sen. Dans cet article, nous présentons donc les résultats de ce projet de recherche.

Nous soulignons que si nous affirmons, comme le fait Rawls, que les biens doivent être distribués de manière homogène, une distribution homogène de la responsabilité doit être présente dans la population.

L'objectif est donc, de prouver que les niveaux de responsabilité ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre, que nous ne pouvons pas dire qu'une personne est responsable ou non, mais qu'elle présente différents degrés de responsabilité. Nous appliquerons ces résultats au secteur du travail mexicain en nous basant sur une base de données nationale de 3229 personnes.

Pour ce faire, nous nous concentrons tout d'abord sur la critique faite par Bonvin et Farvaque (2004) à Rawls sur la responsabilité. Et nous soulignons l'importance de la responsabilité dans tout société. Ensuite, nous examinerons la situation du secteur du travail au Mexique. Nous montrerons ensuite les différents types de responsabilité présents chez une personne dans la section II ; dans la section III, nous présenterons la situation de l'emploi et de la pauvreté des travailleurs au Mexique. Dans la section IV nous examinerons les niveaux de responsabilité et de pauvreté au Mexique; dans la section V la responsabilité du secteur du travail au Mexique et enfin, nous présenterons nos conclusions.



1. La responsabilité n'est pas répartie de manière égale dans une société, comme l'affirme Rawls.

Le concept de responsabilité a récemment été remis à l'honneur, par certains auteurs tels que Bonvin et Farvaque (2004), Robeyns (2005), Ballet, Banzin et Mahieu (2007, 2014), qui mettent l'accent sur l'aspect normatif du concept de responsabilité.

Bonvin et Farvaque (2004, p. 18-19), en s'interrogeant sur la finalité de l'État social, se sont heurtés à juste titre à l'idée que les droits sociaux accordés sont assortis d'obligations. Il n'y a de droits que si des devoirs sont reconnus. Par exemple, la reconnaissance d'un droit à un avantage matériel ne permet pas de rétablir l'équité sociale. En d'autres termes, une personne qui bénéficie d'un avantage social, quel qu'il soit, n'augmentera pas nécessairement son bien-être si elle n'utilise pas cet avantage de manière responsable.

Bonvin et Farvaque (2004), reprenant le large débat autour de la théorie de la justice de Rawls (1971) ainsi que les mutations du concept d'État providence en Occident, affirment que le concept de responsabilité est un élément théorique clé pour le développement actuel des politiques sociales. Leur réflexion commence avec les critiques de la théorie de la justice Dworkin (1981), Cohen (1989), Arneson (1989), Sen (1992) and Roemer (1995). Ces derniers ont débattu de la distribution des biens primaires proposée par Rawls et de sa capacité supposée à réaliser une égalité des chances. Plusieurs éléments théoriques ont été pris en compte et examinés pour critiquer l'idée de Rawls. Dworkin (1981) postule que la distribution des biens primaires étendue à tous ignore l'hétérogénéité des dotations naturelles de chaque individu. Sen (1995), qui s'appuie sur l'approche des capabilities, affirme quant à lui, que l'égalité des chances ne peut être atteinte parce que la distribution des biens primaires ignore la diversité d'appréciation que chaque individu donne à l'ensemble de ses capacités. D'autre part, Roemer (1995) corrige Rawls en développant le rôle de l'effort personnel et les mérites respectifs de chaque individu.

Bonvin et Farvaque (2004) soulignent que chacun des auteurs précités rejette l'une des prémisses de Rawls: l'idée que la distribution sociale des responsabilités est homogène. L'égalité des chances qui devrait générer la fourniture universelle de biens primaires suppose en effet que chaque agent ait la même responsabilité, c'est-à-dire qu'il existe dans une population donnée: (a) une même et égale faculté d'être et de devenir responsable à la fois de soi-même et de ses actes et (b) une même et égale pratique uniforme de la responsabilité Arneston (1989). En d'autres termes, la faculté d'être libre et responsable - qui fait partie de notre condition humaine - constitue un présupposé anthropologique de Rawls; un fait antérieur et préexistant à sa "division sociale de la responsabilité". Tout comme il existe une rationalité commune derrière le voile de l'ignorance, il existe également une égalité de responsabilité; à aucun moment la rationalité ou la responsabilité ne sont considérées comme des résultats possibles des politiques publiques Bonvin et Farvaque (2004).

Si l'on se concentre sur le rôle et l'objectif de l'État social en Occident, c'est précisément sur l'existence d'obligations corrélatives aux droits sociaux accordés. Il n'y a de droits que si des devoirs sont d'abord reconnus. Arneston (1989) souligne que les différentes formes de dépendance à l'égard des prestations de l'État social montrent que celles-ci ne peuvent pas être simplement considérées comme des déficiences, qu'un droit à une prestation sociale pourrait mécaniquement compenser. La compensation matérielle - souvent sous forme monétaire - d'une injustice réelle subie par un individu ne suffit pas à remédier à son origine personnelle ou structurelle. La reconnaissance d'un droit à une prestation matérielle ne permet pas de rétablir l'équité sociale compromise. C'est la responsabilité de l'assuré qui entre en jeu et cette responsabilité, liée à l'usage qu'il fait de sa prestation sociale, déterminera en fin de compte le succès de la prestation. Ces éléments ont été mis en évidence par des auteurs tels que Giddens (1998) et Bovens (1998) pour proposer une réforme du paradigme de l'État-providence. Leurs travaux soulignent la nécessité de réorienter les politiques sociales. Les politiques sociales ne devraient plus être considérées comme des prestations visant à réparer une injustice passée, mais plutôt comme un moyen de promouvoir l'égalité future au moyen d'incitations qui répondent - sans la remplacer - à la responsabilité de chaque individu. Bonvin et Farvaque soulignent avec pertinence que

«dans une telle approche, la responsabilité n'est plus une donnée, mais apparaît comme l'un des objectifs de l'action publique (...) Dans cette perspective, le mandat des institutions de protection sociale est aussi d'agréger et de créer l'information pertinente de manière à ce qu'elle permette à la population de devenir plus responsable». Ce travail sur la justice et l'État social met en évidence l'importance cruciale de la manière dont la responsabilité est présente dans une population.

Reprenant ici les contributions à l'approche des capacités proposées par Crocker (2009) et Nebel et Herrera (2017, 2018), nous défendons qu'il existe une priorité non absolue de la responsabilité sur toutes les autres capacités. Sans responsabilité, il ne peut y avoir de libertés, de solidarité ou de justice sociale.

Mais qu'entendons-nous par responsabilité ? Selon Robeyns (2005), la responsabilité est la manière dont une personne accepte et s'engage à accomplir une tâche et/ou un devoir. Ballet, Bazin et Mahieu (2007, 2014) affirment que la valeur que les individus accordent à leur liberté apparaît dans la manière dont ils déploient et assument leurs responsabilités. Nebel et Herrera (2017, 2018) affirment, quant à eux, que la notion de responsabilité décrit précisément le processus de réalisation de la liberté par un sujet éthique ; elle décrit la liberté dans la mesure où elle est utilisée par le sujet en tant que sujet. C'est par exemple une personne qui, bien que consciente de ses devoirs ou de ses obligations, ne les assume pas de manière délibérée, pour un gain personnel comme dans le cas de la corruption ou par paresse, comme lorsqu'un employé ne signale pas le disfonctionnement d'une machine.



Par responsabilité, on entend par ailleurs aussi les objectifs, les devoirs et/ou les obligations d'un individu, dans ses différentes sphères d'actions : sociale, professionnelle, familiale, éducative, politique, etc.

Suite à l'analyse de la littérature, nous constatons qu'il existe au moins trois dimensions de la responsabilité. Ces trois dimensions constitutives de la responsabilité sont les suivantes : (a) la responsabilité comme médiation de la relation à soi (dans la mesure où je me reconnais comme le sujet d'une obligation/promesse) ; (b) la responsabilité comme médiation de la relation à nos actions (dans la mesure où nous en sommes responsables); (c) la responsabilité comme médiation de la relation à autrui (l'autre qui m'appelle à la responsabilité). Voir a Levinas (1961), Hans Jonas (1979), Paul Ricoeur (1989), Ballet, Bazin et Mahieu (2007, 2014), Nebel et Herrera (2017, 2018), Herrera et Diaz (2018a, 2018b, 2020), Herrera, Del Monte et Mejía, (2020).

Cependant, ces trois dimensions ne sont pas exclusivement individuelles. Elles sont construites dans le cadre de relations sociales. De plus, ces niveaux sont socialement structurés comme des attentes minimales de comportement (niveaux standards de responsabilité requise). La loi, par exemple, exige des citoyens un certain niveau de responsabilité à l'égard de leurs actes et des autres. De même, la famille constitue un contexte social dans lequel la responsabilité envers les autres est particulièrement valorisée. Le lieu de travail, sur lequel nous nous concentrerons dans ce document, constitue enfin un autre contexte important où les attentes en matière de responsabilité sont socialement structurées sous forme de normes.

a) Responsabilité ex-post: la responsabilité en tant que médiation de la relation à nos actes (dans la mesure où nous en sommes responsables)

Bovens (1998, p. 29-31) dit que la responsabilité expost subséquente considère la relation entre un acte et un sujet. Elle commence par déterminer ce qui a été fait ou ce qui pouvait être fait, puis en recherche la cause, c'est-à-dire qu'elle attribue cet acte à une personne qui en est l'auteur. Il s'agit d'un processus de reconstruction. Elle part de l'action pour rechercher un sujet qui peut être désigné comme son auteur. Elle identifie une personne comme responsable de cet acte particulier, en recherchant ce qu'il y avait de liberté et de prudence au moment où il a été commis. En d'autres termes, elle considère la relation d'un acte - passé et futur - avec un sujet afin de déterminer le niveau de liberté avec lequel il a été/serait commis. L'attribution de la responsabilité n'est donc pas simplement causale, mais implique de mesurer le degré de liberté, de conscience et de prudence avec lequel l'acte a été commis.

En résumé, la responsabilité ex-post considère la relation de l'acte réel ou hypothétique avec son auteur, examine le niveau de liberté avec lequel il a été commis et établit les conséquences et les obligations que cet acte entraîne pour le sujet.

b) Responsabilité ex-ante: la responsabilité en tant que médiation du rapport à soi (dans la mesure où je me reconnais comme le sujet d'une obligation/promesse).

Par responsabilité ex-ante, nous entendons la capacité du sujet à assumer des obligations ou des engagements moraux. En d'autres termes, la responsabilité qui permet à un sujet de s'engager et d'engager les autres dans le futur. Cette responsabilité se constitue comme le pendant de l'obligation kantienne. Face à l'impératif catégorique - "tu feras!" - il faut un moi qui se reconnaisse capable d'assumer ce devoir, une personne en d'autres termes qui réponde à l'obligation en affirmant - "oui, je le ferai". Le devoir kantien correspond à une anthropologie de la responsabilité. Ainsi, "être responsable de..." implique la capacité du sujet à "devenir responsable". C'est cette capacité du sujet à assumer son devoir qui le constitue en tant que sujet éthique; sans responsabilité, il n'y a pas de sujet moral Cortina (2007), Crocker (2009), et Ballet (2014).

c) Responsabilité envers autrui: la responsabilité en tant que médiation de la relation avec autrui (l'autre qui m'appelle à la responsabilité).

Le fondement de cette responsabilité n'est pas dans la conscience de soi du *cogito* mais dans l'altérité du visage de l'autre qui m'appelle à être responsable. Selon le philosophe français Levinas (1961), la conscience morale ne naît pas de la conscience de soi cartésienne. C'est plutôt le visage de l'autre - dans son altérité absolue, non réductible à ma propre subjectivité - qui m'appelle à répondre à une exigence de justice qui me précède absolument Ricoeur (1989). La responsabilité est donc ici un appel de l'autre, comme une exigence de justice qui me précède toujours et qui éveille en moi, comme réponse à l'appel, mon être-responsable¹. Pour Levinas, c'est de cet appel que je nais comme sujet éthique Levinas (1961).

2. La situation de l'emploi et de la pauvreté des travailleurs au Mexique.

La population économiquement active (PEA) au Mexique est composée de 59,5 millions de personnes, selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Géographie 'INE-GI' (2022). Le taux de chômage pour cette année 2022 est de 4,39 en pourcentage moyen de la PEA, ce qui signifie qu'il y a environ 26 millions de chômeurs. À ceci il faut ajouter que l'INEGI estime que 28,6 millions de personnes travaillent dans le secteur informel. Il convient de noter aussi qu'au Mexique, la semaine de travail officielle est de 44 heures. Par comparaison dans des pays comme l'Allemagne, elle n'est que de 37,2 heures par semaine.

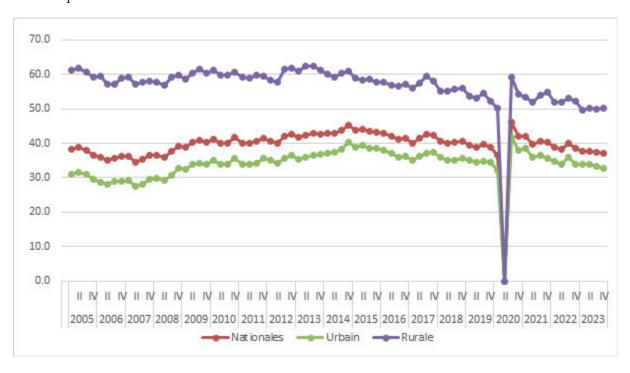
Le Conseil National d'Evaluation de la Politique de Développement Social, CONEVAL (2024) publie des données sur le pourcentage de la population dont les revenus du travail sont inférieurs au coût du panier alimentaire. Le graphique n° 1 présente ces données de 2005 à 2023. On peut voir que, le pourcentage le plus élevé est atteint au deuxième trimestre de 2013. En général, le pourcentage de personnes ayant un revenu inférieur au coût

¹ Il ne s'agit pas ici de discuter la position de Levinas, qui est complexe. J'adhère plutôt à la réinterprétation qu'en propose Paul Ricœur dans Soimême comme Autre où il intègre l'altérité du visage de l'autre dans la médiation sociale par laquelle le sujet est reconnu comme soi-même. L'altérité est donc ici intériorisée et renvoyée au forum interne du sujet (Ricœur, 1995). En d'autres termes, pour Ricœur, cette dernière dimension de la responsabilité est, avec les deux précédentes, l'un des éléments constitutifs de la formation du sujet éthique. La première responsabilité n'est donc pas fermée de manière kantienne sur elle-même, mais elle est fondamentalement ouverte aux autres, car sa constitution passe nécessairement par la médiation d'autrui (Ricœur : 1989, 167-198).



du panier alimentaire de base est très élevé. Le pourcentage *rural* est proche de 60% de la moyenne de la population et le pourcentage *urbain* est proche de 35% de la moyenne de la population de 2012 à 2023. Au niveau national on parle de 37% en 2023. On voit après cette date, une amélioration grâce à l'augmentation du salaire minimum de 20%, un accord récemment signé par les entreprises mexicaines.

Graphique n° 1. Pourcentage de la population dont les revenus du travail sont inférieurs au coût du panier alimentaire de 2005 à 2018



Source : élaboration propre avec des données de CONEVAL (2024)

Selon donnés de CONEVAL (2024), les États qui ont le pourcentage le plus élevé de la population dont le revenu du travail est inférieur au coût du panier de alimentaire, sont les suivantes:

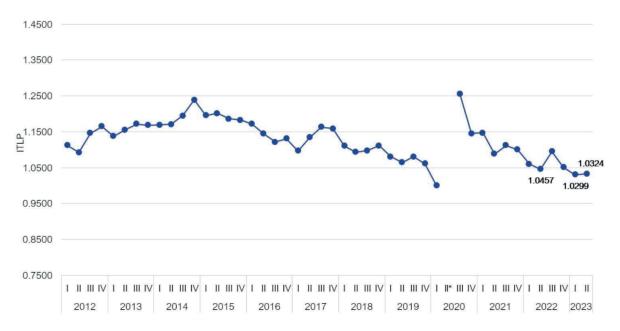
- 1. Les États ayant le pourcentage le plus élevé sont: Chiapas, Guerrero et Oaxaca avec 63.9 %, 62.1% et 58.7% respectivement.
- 2. Les États suivants sont: Hidalgo, Morelos, Puebla, Tlaxcala, Veracruz et Zacatecas, avec 45.2%, 46.3%, 43.3%, 45.1%, 51.5% y 51% respectivement.
- 3. Les États ayant le pourcentage le plus faible sont Baja California, Baja California Sur, Colima, Mexico, Jalisco, Nuevo León, Sinaloa et Sonora avec, 21.1%, 15.1%, 25%, 34.7%, 22%, 24.9%, 24.8% et 26.3% respectivement.

Il convient de noter que les États de Chiapas, d'Oxaca et Guerrero, ainsi que Puebla, et Veracruz sont classés par CONEVAL parmi les États les plus pauvres du pays.

Cette pauvreté liée au travail peut aussi être capturée par deux autres indicateurs, les ITLP et le IRS.

Les figures 2 et 3 présentent deux indices élaborés par CONEVAL, l'ITLP et l'ISR, ce dernier étant une mesure qui résume les indicateurs agrégés de l'accès à certains droits sociaux des personnes et des biens par les ménages pour différentes désagrégations géographiques (états, municipalités et localités). Il nous permet ainsi de suivre les indicateurs liés à quatre dimensions indiquées dans la loi générale sur le développement social (LGDS): le retard en matière d'éducation, l'accès aux services de santé, la qualité et les espaces du logement et les services de base dans le logement.

Graphique n° 2. Indice de tendance de la pauvreté au travail (ITLP). Données nationales agrégées

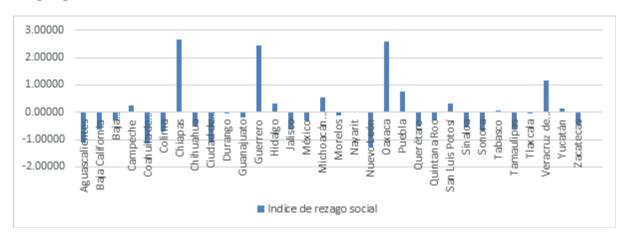


Source : Coneval (2022). L'ITLP montre l'évolution de la pauvreté du revenu du travail par rapport à la période de référence (le premier trimestre 2020), où il prend la valeur de l'unité. Ainsi, les mouvements de l'ITLP reflètent l'évolution de la pauvreté du revenu du travail par rapport à la période de référence : une valeur supérieure à l'unité indique un niveau de pauvreté plus élevé par rapport au premier trimestre 2020 (36,6%).

L'ITLP est un indicateur trimestriel qui montre l'évolution de la proportion de personnes qui ne peuvent pas se permettre d'acheter le panier alimentaire avec leur revenu. Cet indice dépend de la performance du marché du travail et de l'évolution de l'aide sociale minimale. Il est construit sur la base des informations de l'Enquête Nationale sur la Profession et



l'Emploi (ENOE) générée par l'INEGI. Celui-ci avait connu une tendance à la baisse, mais avec la pandémie, elle est repartie à la hausse et, ces dernières années, a légèrement diminué, grâce à l'augmentation du salaire minimum, un accord récemment signé par les entreprises mexicaines.



Graphique n° 3. Indice d'écart social (IRS) (2020)

Source: CONEVAL (2020). L'Indice d'écart social (IRS) est calculé par CONEVAL

En termes d'ISR, nous constatons que les États mexicains présentant le plus grand retard social en 2020 sont les suivants : Chiapas, Guerrero, Oaxaca, Veracruz et Puebla : Chiapas, Guerrero, Oaxaca, Veracruz et Puebla. Il s'agit, comme nous l'avons vu plus haut, des États les plus pauvres du pays.

Jusqu'à présent, nous avons vu dans cette section la précarité de l'emploi et des salaires réels dans le secteur du travail au Mexique. Dans les sections suivantes, nous croiserons ces données avec les niveaux de responsabilité spécifiques dans le contexte du travail.

3. Les niveaux de responsabilité et de pauvreté au Mexique.

Nebel et Herrera (2017, 2018) affirment qu'il est indispensable que, dans une société, l'on trouve tout à la fois un niveau élevé de responsabilité individuelle ainsi qu'une exigence de responsabilité des différents milieux où l'individu se développe (tels que les entreprises publiques ou privées, familles, gouvernement, etc.).

Pour Nebel et Herrera (2017, 2018), la responsabilité n'est pas une quantité fixe en soi, mais une faculté qui se développe tout au long de notre existence. La responsabilité est le fruit d'un apprentissage, elle est le résultat d'un travail sur soi. La responsabilité n'est donc pas un bien que l'on peut considérer comme acquis à partir d'un certain âge. Si tout le monde

possède une responsabilité, on ne peut pas supposer que tout le monde la possède de la même manière ou la maîtrise de la même manière. Nous naissons libres, mais nous devons nous approprier cette liberté.

Herrera et al. (2017) montrent que les arguments de Dworkin (1981), Cohen (1989), Arneson (1989), Sen (1995), Roemer (1995) et Bonvins et Farvaque (2004) selon lesquels la responsabilité n'est pas naturellement donnée et qu'elle n'est pas homogène dans une population sont corrects pour le secteur du travail au Mexique. Pour le vérifier, ils ont appliqué un questionnaire à la population active (PA) mexicaine en 2014, âgées de 12 à 65 ans ; le nombre de personnes interrogées étaient 3220.²

Nebel et Herrera (2017, 2018) ont analysé ces données. Ils considèrent, d'une part, la responsabilité du travailleur (R_L) et, d'autre part, la responsabilité du contexte de travail également appelé «responsabilité de l'entreprise» ($R_{\rm p}$). Par entreprise, on entend l'organisation où une personne travaille, qui peut être tant une institution qu'une entreprise soit publique, soit privée.

Les trois modes de responsabilités que nous avons distingués ci-dessus décrivent trois formes de relations (relation à l'autre, Resp_autrui; à ses actions, R. ex-post; à soi-même, Resp_exante). Nous avons estimé qu'un individu qui n'atteint pas 75% dans chacune de ces catégories présente pour les autres un risque qui compromet la qualité de ces relations et donc leur pérennité. Il n'est pas possible de maintenir une relation à long terme dans la sphère professionnelle avec une personne qui se soustrait à ses responsabilités (25%).

Une personne peut se trouver dans une zone fonctionnelle (75-100%), de fragilité (75-50%), une zone problématique (50-25%) et une zone clairement dysfonctionnelle ou pathologique (25-0%). Un exemple le montre bien. Une personne qui n'admet être responsable que de ce qu'elle a effectivement commis de temps en temps (moins de 50 %) ne fonctionne pas dans une entreprise (institution publique/privée ou entreprise publique/privée). De même, ceux qui ne sont pas capables de se projeter dans l'avenir et d'être fidèles à leurs engagements plus de 50% du temps sont un problème pour une entreprise.

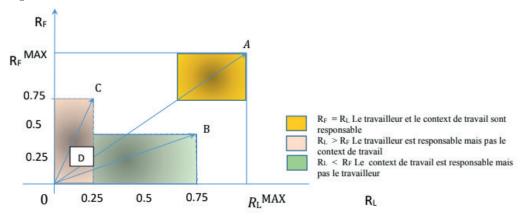
Transformons les pourcentages ci-dessus en une échelle de 0 à 1, où 0 correspondrait au pourcentage de 0 à 25 %; 0,25 au pourcentage de 25 à 50 %; 0,5 au pourcentage de 50 à 75 % et 0,75 au pourcentage de 75 à 1 %; etc. La même échelle est utilisée dans le graphique N. 4.

Nous avons dit plus haut que pour pouvoir dire qu'il y a responsabilité et pour assurer le succès des améliorations sociales, il est nécessaire de parvenir simultanément à la responsabilité individuelle et à la responsabilité dans le contexte du travail, ce qui peut être représenté graphiquement de la manière suivante:

² Nous précisons que lorsque nous nous référons au contexte du travail, nous parlons de tous les lieux où une personne travaille au Mexique, c'està-dire le gouvernement, les institutions publiques et privées, les entreprises publiques et privées et le secteur informel. Ces données proviennent du module spécial de l'enquête nationale sur les ménages d'INEGI (2014).



Graphique n°4. Responsabilité du contexte de travail (R_F) et responsabilité du travailleur (R_T) ».



Source: Herrera et al. (2017)

Dans le graphique ci-dessus (4), l'axe horizontal représente la responsabilité du travailleur (R_L) et l'axe vertical la responsabilité dans le contexte de travail (R_F). Quatre situations possibles peuvent ainsi être atteintes. Au point C, R_F est responsable mais R_L est bas; au point B, le R_F n'est pas responsable en dessous de 0,75, mais R_L est responsable. Au point D, le niveau de responsabilité de R_L et R_F sont bas, c'est la pire des situations. Ce n'est qu'à l'intérieur du carré jaune que l'on peut dire qu'il y a une responsabilité du R_L et du R_F , qui atteint son point maximum en A. En dessous de 0,75, le contexte du travail génère des externalités négatives. En ne se souciant pas de ses actions et de leurs conséquences, l'entreprise néglige la qualité du travail ou la juge comme secondaire (au point B et D).

Comme on le voit, sans la conjonction entre R_L et R_F (la situation A sur le tableau) toute amélioration du facteur travail est peu probable. Ainsi, si seul existe R_L mais non R_F (ou l'inverse), le facteur manquant vide de substance l'autre. La double démission de la responsabilité est représentée par le point D, qui théoriquement ne devrait pas pouvoir exister.

4. Responsabilité du secteur du travail au Mexique

4.1 Responsabilité par entité fédérale

Les résultats suivants ont été calculés sur la base des données de l'enquête sur les ménages de 2014, à partir du module spécial sur "La responsabilidad del trabajo". Le questionnaire a été conçu par Nebel et Herrera (2017). En annexe, nous présentons les détails du questionnaire et les questions que nous avons utilisées pour mesurer les trois catégories de responsabilité (voir annexe I).

Le tableau n° 1 présente la moyenne nationale des niveaux de responsabilité dans les trois catégories suivantes: responsabilité ex-post, responsabilité ex-ante et responsabilité pour autrui, chacune de ses trois catégories étant calculée pour les travailleurs et le contexte de travail. Le résultat le plus frappant est non seulement l'hétérogénéité des résultats, mais aussi l'inversion des valeurs entre la responsabilité du contexte et celle des travailleurs. La responsabilité pour autrui étant ainsi la plus faible pour le contextede travail (0,35) et simultanément la plus haute pour les travailleurs (0,93). Et inversement, la responsabilité ex-post est la plus élevée pour le context travail (0,83) et la plus basse pour les travailleurs (0,49).³

Par ailleurs, les résultats agrégés du tableau 1 montrent que le contexte de travail valorise la responsabilité ex-post et la responsabilité ex-ante, alors que la responsabilité pour autrui est peu importante pour les entreprise, c'est-à-dire que les effets des actions envers les autres (les externalités) sont jugés comme peu importantes.

Tableau n° 1. Responsabilité au niveau de l'ensemble de la République mexicaine.

Responsabilité du context du travail (RF)	Moyenne	Écart- type	Responsabilité du travailleur (RT)	Moyenne	Écart- type
R. ex-post	0.83	0.27	R. ex-post	0.49	0.45
R. ex-ante	0.76	0.36	R. ex-ante	0.80	0.34
R. autrui	0.35	0.38	R. autrui	0.93	0.20
Responsabilité totale	0.65		Responsabilité totale	0.74	

Source: Herrera, Nebel et Diaz (2017)

Contrairement aux valeurs affichées par le contexte de travail ou l'entreprise, les travailleurs valorisent la *responsabilité envers autrui* à des niveaux très élevés (ainsi que la *responsabilité ex-ante*), mais craignent ou n'assument pas la *responsabilité ex-post*.

³ Cette structure des niveaux de responsabilité semble être la même dans tous les États de la République, comme le montre le tableau n° 1 de l'annexe II.



Cette surprenante dualité témoigne du rôle *architectural* de la responsabilité *à autrui* dans la construction de la responsabilité humaine. Nous devons considérer ici ce que ces données signifient: malgré une responsabilité envers autrui du contexte de travail de 35%, les travailleurs évaluent et agissent sur la base d'une responsabilité envers autrui de 93% (dépassant de 58% le niveau attendu). Ce niveau incroyablement élevé est atteint en dépit du contexte de travail ou de l'entreprise, c'est-à-dire contrairement à ce que l'entreprise attend de ses travailleurs. Il ne s'agit pas seulement d'un acte de résistance à l'égard de l'organisation ou des institutions de travail, mais de l'affirmation que la responsabilité qui n'est pas valorisée par l'entreprise est de la plus haute importance pour les travailleurs, plus que tous les autres types de responsabilités.

Mais si les travailleurs apprécient la responsabilité envers autrui ils évitent visiblement d'assumer la responsabilité ex-post (49%). Il convient de rappeler qu'un chiffre inférieur à 50% doit être considéré comme inefficient et économiquement désastreux. Il s'agit peut-être de la donnée économique la plus inquiétante de l'enquête. Si au niveau de la République, dans le contexte du travail, les travailleurs n'admettent être les auteurs d'un acte qu'ils ont commis que dans 49% des cas, l'inefficacité technique que cela génère est énorme. Au Mexique, une organisation, une institution, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une école, d'une entreprise, etc., doit partir du principe que, dans la moitié des cas, les travailleurs (il s'agit ici des travailleurs à tous les niveaux, de cadres, de secrétaires, de comptables, d'ouvriers, etc.) ne vont assumer la responsabilité de leurs actes qu'une fois sur deux; cherchant activement à se soustraire à leurs responsabilités, soit en cachant le fait, soit en le niant, soit en inventant des prétextes (Herrera, Nebel et Díaz, 2017).

Herrera, Nebel et Díaz (2017) mentionnent que ce faible niveau de responsabilité ex-post pourrait également ne pas être le seul résultat d'une évasion de la responsabilité ex-post de la part des travailleurs, mais plutôt une réponse à la mise en œuvre de la responsabilité ex-post dans le contexte de travail dans lequel ils travaillent. La responsabilité de nos actes (ex-post) découle en effet anthropologiquement de la capacité que nous avons d'assumer la responsabilité de quelque chose (ex-ante). Le niveau élevé de responsabilité ex-ante des travailleur (80%) signifie donc qu'il ne s'agit pas ici d'une incapacité, mais plutôt d'une évaluation négative de la responsabilité ex-post. Il n'y a pas d'appréciation positive de la part des travailleurs de la responsabilité de leurs actes au travail. Pourquoi? Peut-être en raison d'une mise en œuvre principalement négative de la responsabilité ex-post dans le contexte professionnel, c'est-à-dire une mise en œuvre en tant que sanction pour les erreurs, et non de manière positive par le biais d'une reconnaissance de ce qui a été bien fait ou d'une appréciation de la prise de responsabilité (même dans le cas d'erreurs présumées). Parce qu'on ne fait que châtier ceux qui se font responsable de leurs actes, les travailleurs ont tendance à éviter de le faire.

Il faut noter cependant que l'écart-type de la R_L ex-post est de 45%, ce qui invite donc à une certaine prudence. Mais il semble cependant que cette dispersion des résultats soit associée à la diversité de qualifications éducatives requise dans l'organigramme de travail, comme nous le verrons dans la section suivante. Plus le niveau d'éducation requis est en effet élevé, plus le score de responsabilité ex-post d'un travailleur est élevé. Inversement, on en déduit que pour des postes de travail ou seul est requis une éducation de base, les niveaux de responsabilité ex-post seront encore plus bas (évasion de la responsabilité ex-post supérieur ou égale à 80%).

4.2 La responsabilité au niveau de chaque État de la République Mexicaine

Commençons par examiner le niveau de responsabilité R_L et R_F dans les trois États où le niveau de revenu est inférieur au panier de la ménagère. Les plus mal lotis sont : Chiapas, Guerrero, Oaxaca y Puebla.

Dans le graphique n° 5, nous considérons sur l'axe vertical le niveau moyen de responsabilité du contexte du travail (R_F) et sur l'axe horizontal le niveau moyen de responsabilité des travailleurs (R_L). Nous pouvons constater, d'une part, qu'il n'y a pas d'homogénéité dans les niveaux de responsabilité représentés par les travailleurs et le contexte de travail. D'autre part, on constate qu'il existe encore des entreprises et des travailleurs à faible niveau de responsabilité qui sont situés dans le rectangle D près de l'origine, tandis que des travailleurs et des entreprises à haut niveau de responsabilité sont situés dans le rectangle A.

Comme précédemment, les faibles niveaux de responsabilité indiqués par les points à l'intérieur du rectangle D sont des résultats tel qu'ils indiquent une forme pratique d'impossibilité d'améliorations socio-économiques dans ce secteur. Rappelons que l'enquête a été appliquée au niveau national à l'ensemble des travailleurs, nous avons donc ici des travailleurs de l'industrie, du secteur public, du secteur de l'éducation, le secteur informel, etc. Les entreprises et les individus qui se trouvent en dehors de la zone A, et surtout ceux qui se trouvent dans la zone D, doivent améliorer leur niveau de responsabilité afin de garantir l'amélioration des conditions d'emploi. Le graphique no.5, montre les niveaux de responsabilité total de $R_{\rm F}$ et de $R_{\rm L}$ dans les États les plus pauvres de la République Mexicaine. On peut constater que les états avec les niveaux les plus bas de responsabilité sont Chiapas y Guerrero.



Chiapas Guerrero В 95% CI \mathbf{C} 95% CI Fitted values Fitted values RF D D .8 Puebla Oaxaca В В 95% CI 95% CI Fitted values Fitted values C RF С D D

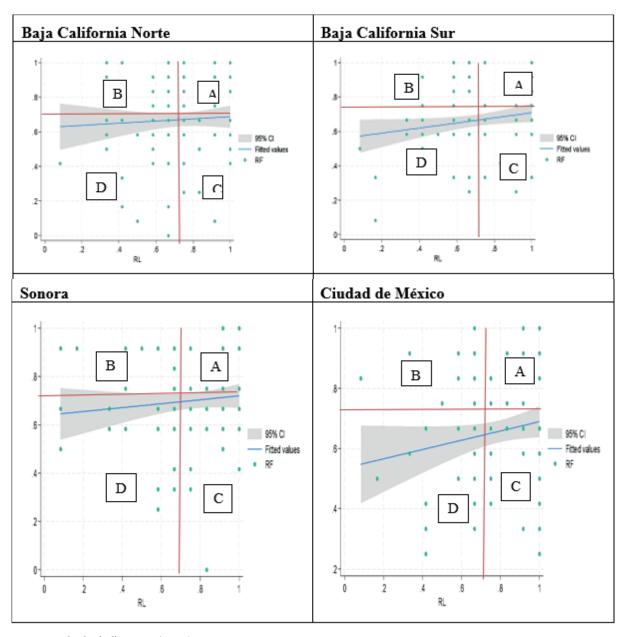
Graphique n° 5. La responsabilité total RF et RL dans les États les plus pauvres du pays

Source: Herrera et al. (2017)

Ensuite, dans le graphique No.6, nous montrons les niveau total de RF et RL dans les états les plus riche du pays selon la classification d'INEGI.

Les États qui s'en sortent le mieux en termes de responsabilité sont Baja California Sur, Sonora et la ville de Mexico.

Graphique n° 6. La responsabilité total R_F et R_I dans les États les plus riches du pays



Source: Calcule de l'auteur (2017)

Si l'on examine maintenant le tableau n° 1 de l'annexe, on constate que le niveau de responsabilité ex-post des travailleurs dans l'ensemble de la République est très faible, en particulier au Chiapas et au Guerrero.

La R_F de ces États qui n'ont pas de responsabilité ex-ante sont, par ordre croissant, les suivants: Guerrero, Aguascalientes, Tlaxcala, Distrito Federal, Jalisco, Hidalgo, Campeche, Veracruz, Yucatan, Puebla, Estado de Mexico et Nuevo Leon.



En termes de responsabilité ex-ante des travailleurs, les États présentant les niveaux les plus bas sont: Jalisco, Zacatecas et Baja California Sur.

Enfin, parmi les trois types de responsabilité, la plus faible est la responsabilité envers autrui du contexte de travail (R_F), ce qui est très mauvais en termes d'externalités négatives pour le pays. Les niveaux sont encore plus bas que ceux de la responsabilité ex-post du travailleur et ce dans tous les États, en particulier pour: Tamaulipas, Querétaro, Chiapas et Colima (voir annexe no.1).

4.3 Responsabilité et pauvreté au niveau national

Dans cette section, nous examinerons les caractéristiques des travailleurs en situation de pauvreté multidimensionnelle, en considérant deux catégories de variables: l'éducation d'une part, et les conditions de logement, l'analphabétisme et le statut conjugal d'autre part.

A. Education

Nous avons dit plus haut que le niveau de responsabilité n'est pas donné et qu'il est le fruit d'un apprentissage; on ne naît pas responsable, on le devient. Dans ce sens, le tableau suivant présente les données sur la responsabilité par niveau scolaire. Nous constatons que notre système éducatif mexicain n'éduque pas à la responsabilité, c'est-à-dire qu'il ne l'exige pas.

Si nous ne prenons que les personnes avec un niveau d'éducation primaire et secondaire, nous constatons que la responsabilité ex-post et ex-ante (R_L) est basse dans les deux cas mais légèrement inférieure pour les travailleurs n'ayant qu'un niveau primaire (0,34) par rapport àleurs collègues ayant achevé la secondaire (0,43) (Herrera et Díaz, 2017). On constate par ailleurs une nette augmentation (22%) lorsque le niveau de formation est universitaire.

Tableau n° 2 Niveaux de responsabilité des individus ayant un diplôme primaire, secondaire et de licence.

Responsabilité du travailleur (RL)	Moyenne	Écart-type
R. ex-post primaire	0.34	0.43
R. ex-post secondaire.	0.43	0.44
R. ex-post licence	0.65	0.42
R. ex-ante primaire	0.81	0.33
R. ex-ante secondaire	0.78	0.35
R. ex-ante licence	0.79	0.33
R. autrui primaire	0.93	0.20
R. autrui secondaire	0.93	0.20
R. autrui licence	0.93	0.19

Source: Herrera et al. (2017)

Nous pouvons ainsi affirmer que l'éducation peut contribuer à développer la responsabilité. Il y a une corrélation positive entre éducation et niveau de responsabilité ex-post élevé, bien qu'en terme absolu 0,65 soit encore un score embarrassant tant pour les travailleurs que pour l'entreprise. On peut également affirmer que la responsabilité ex-post se développe au Mexique au niveau universitaire, comme le montre le tableau antérieur (soulignons ici que ceci n'est constaté que dans le seul *contexte du travail* et ne doit pas être généralisé pour d'autres contextes).

B. Conditions de logement, analphabétisme et statut conjugal.

Les niveaux de responsabilité dans les trois catégories de R_L concernent les personnes qui vivent dans moins de 0,25 pièce par personne et ceux qui ont plus de deux privations sont les plus bas dans cet échantillon de personnes qui constituent les plus pauvres des travailleurs. On constate cependant également que le niveau de responsabilité envers autrui des personnes qui n'ont pas accès à l'eau courante, qui ne savent ni lire ni écrire et qui dorment



dans la cuisine sont, en moyenne, les plus élevées de tout l'échantillon à 0,97 et 0,98. Ce niveau de responsabilité apparaît ainsi, en moyenne arithmétique simple, plus élevé que la moyenne nationale (voir tableau 4).

Tableau n°4. Niveaux de responsabilité des personnes en situation de pauvreté multideimensionel

Privations	R _L ex-post	R	R _L Autrui	R _F Autrui
		ex-ante		
Pas d'accès à l'eau courante	0.58	0.90	0.97	0.34
Impossible de lire / écrire	0.33	0.95	0.97	0.37
Ils dorment dans la cuisine	0.47	0.91	0.98	0.32
Elles n'ont pas accès à l'eau et sont divorcées.	0.52	0.79	0.93	0.32
Elies if one pas acces a read et sont divorcees.	0.32	0.77	0.73	0.32
Ils vivent dans moins de 0,25 pièce par personne.	0.28	0.87	0.93	0.30
Ils n'ont pas accès à l'eau courante, vivent		0.87	0.93	0.32
dans moins de 0,25 pièce par personne et ont				
des difficultés à marcher.				

Source: Herrera, R. N. M.T. and Diaz C. Miguel (2018).

On observe cependant également que la responsabilité envers autrui du contexte de travail reste dans tous les cas très faible, tout comme au niveau national. Comme mentionné plus haut, ces faibles niveaux de responsabilité envers autrui des entreprises coexistent avec des niveaux élevés de responsabilité enversautrui des travailleurs.

5. Conclusions

Ces résultats permettent d'affirmer, en premier lieu que l'hypothèse selon laquelle les responsabilités ne sont pas homogènes dans une société, comme l'ont proposé Bonvin et Farvaque pour l'Europe, se vérifie dans le secteur du travail au Mexique. Il reste donc de grands défis à relever en termes de responsabilité. Il y a clairement un manque de responsabilité ex-ante et envers autrui de la part des entreprises publiques et privées, des institutions publiques et privées et du secteur informel. Il faut donc se préoccuper d'élever les niveaux de responsabilité ex-ante et envers autrui tels qu'ils sont structurés et exigés par le contexte du travail. De même, il faut absolument permettre et favoriser la responsabilité ex-post des travailleurs, notamment par le biais de l'éducation.

Deuxièmement, la responsabilité est une condition de base de l'efficience économique. En son absence, on ne peut pas penser obtenir une croissance homogène et durable de la productivité. Ce manque de responsabilité représente donc un point crucial d'amélioration des conditions de croissance et par conséquent de la précarité et des bas salaires dans le secteur du travail.

Troisièmement, l'existence ou non de responsabilité peut garantir le succès ou l'échec des politiques sociales. Par conséquent, l'évaluation et la prise en considération des niveaux de responsabilités est un aspect très important pour le gouvernement. Nous suivons en cela les recommandations déjà émises par Bonvin et Farvauqe (2004), mais en les adaptant au cas du Mexique.

- A) Evaluer statistiquement si les personnes et les contextes dans lesquels elles évoluent disposent des conditions de responsabilités indispensables à l'amélioration de leur bien-être.
- B) Établir des obligations et des engagements, qui correspondent aux droits exigés. C'està-dire, mettre l'accent sur les devoirs qui forment le pendant des droits et sans lesquels ceux-ci perdent toute la base sociale de leur réciprocité.
- C. S'assurer que toute politique publique promeuve et accroîte les différentes formes de responsabilité, c'est-à-dire promeuve et accroîte la qualité d'agence de la population.

En général, les travailleurs les plus responsables et les contextes où les niveaux de responsabilité sont les plus élevés sont ceux qui peuvent apporter le changement et influencer positivement le succès des politiques sociales ou de développement, et ce dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation ou encore de la pauvreté.



Références

Arneson, R. (1989) 'Equality and Equal Opportunity for Welfare', *Philosophical Studies* (56/1), p77–93.

Ballet, J., Bazin, D., Dubois, J.L and Mahieu, F.R. (2014) Freedom, Responsibility and Economics of the Person, 1st edn. London: Routledge.

(2007) "Responsibility for each other's freedom: agency as the source of collective capability", *Journal of Human Development*, (Vol. 8, No. 2), p185-201.

Bonvin, J.M. y Farvaque, N. (2004) 'Social Opportunities and Individual Responsibility: The Capability Approach and the Third Way', *Ethique économique*, (2), pp.1-23.

Bovens, M. (1998) *The Quest for Responsibility, Accountability and Citizenship in Complex Organizations*. 1st edn. Cambridge: Cambridge University Press.

Cohen, G. (1989) 'On the Currency of Egalitarian Justice', in Ethics (99/4), p906-944.

Coneval. (2024) *Evolución de las líneas de Pobreza por Ingresos* [Online]. Available at: https://www.coneval.org.mx/Medicion/MP/Paginas/Lineas-de-Pobreza-por-Ingresos.aspx

Coneval. (2024) *Líneas de Pobreza por Ingresos*, *enero 2024* [Online]. Available at: https://www.coneval.org.mx/Medicion/Documents/Lineas_de_Pobreza_por_Ingresos/Lineas_de_Pobreza_por_Ingresos_ene_2024.pdf

Cortina, A. (2007) Ética de la razón cordial: educar en la ciudadanía en el siglo XXI, 1st Edn, Oviedo: Nobel Ediciones.

Crocker, D. (2009) *Ethics of global development. Agency, Capability and Deliberative Democracy*. 1st edn. Cambridge: Cambridge University Press.

Dworkin, R. (1981) 'What is Equality? Part II. Equality of Resources', *Philosophy and Public Affairs*, (10/4), p283-345.

Giddens, A. (1998) The Third Way. The Renewal of Social Democracy. 1st edn. Cambridge: Polity Press.

Herrera, M.T., Nebel, M. et Diaz, M. (2017) 'Medición de la meta-capabilidad de agencia en el ámbito laboral. Agencia, responsabilidad y bienestar en México'. *Ethique et Economie*, (Vol. 14, No.2), p26-57.

Herrera, M.T. y Diaz, M. (2018) 'La agencia como pre-condición para eliminar pobreza', *Cuadernos de Trabajo en Estudios Regionales en Economía, Población y Desarrollo*, (vol. 45).

(2020). 'La pobreza en México. Evolución reciente y perspectivas', *Ethique et Economie*, (Vol. 17, No.1), p110-131.

(2018). 'Agencia y pobreza en la población económicamente activa mexicana', *Cuadernos de Trabajo en Estudios Regionales en Economía, Población y Desarrollo*, (vol. 45).

Herrera, M.T, De Jesús, L. y Mejía, P. (2020) 'Agencia y pobreza por entidad federativa en México', *Ethique et Economie*, (Vol. 2, No.17), p38-64.

INEGI. (2014) Encuesta Nacional de Hogares, Módulo especial sobre la Responsabilidad en el trabajo[Base de Datos], Ciudad de México: Instituto Nacional de Geografía y Estadística.

Nebel, M. y Herrera, M.T. (2017) 'Midendo la meta-capabilidad de agencia: base teórica para la creación de un indicador de responsabilidad'. *Ethique et Economie*, (Vol. 14, No.2), p3-24.

(2018) 'Measuring the meta-capability of agency: theoretical basis for creating a responsibility indicator' in capítulo IV, Comim, F., Fennell, S. and Anand, P.B. (2018). *New Frontiers of the Capability* Approach. Inglaterra: Cambridge University Press.

Rawls, J. (1971) The Theory of Justice, Harvard: Harvard University Press.

Ricœur, P. (1989) Soi-même comme un autre, Paris : Seuil.

Robeyns, I. (2005) 'The Capability Approach: a theoretical survey', *Journal of Human Development*, 6 (1), p93-114.

Roemer, J. (1995) 'Equality and Responsibility', *Boston Review*, [Online]. Available at: http://new.bostonreview.net/BR20.2/roemer.html (Accessed on May 2 2016).

Sen, A. (1995) Inequality Reexamined, Oxford: Oxford University Press.



Annexe I.

Questions	Type de responsabilité qu'il représente
1. Si, sur votre lieu de travail, un collègue n'accepte pas de reconnaître qu'il a commis une erreur : Il est licencié Vous mettez en péril votre emploi Cela n'affecte pas votre travail, mais cela affecte la confiance que votre supérieur a en vous Il ne se passe rien. Pas de partenaire	Responsabilité ex-post La estructura de trabajo favorece la responsabilidad posterior del trabajo
2. si vous commettez une erreur sur votre lieu de travail qui a un impact significatif sur l'activité, l'entreprise ou l'institution : Vous le communiquez spontanément à votre patron Vous le signalez parfois à votre patron. Si le patron le demande, vous lui dites Vous n'en parlez jamais à votre patron	Responsabilité ex-post El trabajador muestra tener responsabilidad posterior en su trabajo
3. En ce qui concerne votre activité professionnelle, considérez-vous que: Le faire bien ne sert à rien et n'est pas reconnu pour le travail qu'il accomplit. Il n'est pas reconnu pour le travail qu'il accomplit. Le faire bien ne sert pas à grand-chose et n'est pas reconnu pour le travail qu'il accomplit. n'est pas reconnu pour le travail qu'il accomplit. n'est pas reconnu pour le travail qu'il accomplit Il est très important de bien faire les choses et le travail accompli est reconnu. Bien faire les choses est très important et est reconnu pour le travail accompli	Responsabilité ex-post

4. Si une erreur est commise sur votre lieu de travail et qu'elle entraîne de graves problèmes pour la société, l'institution ou l'entreprise : Seul le patron peut résoudre le problème Le patron finit par résoudre le problème. Le patron attend de vous que vous résolviez le problème. Le patron vous autorise à résoudre le problème.	Responsabilité ex-post
5. Dans votre travail, on vous donne un objectif et c'est à vous de trouver comment l'atteindre : Toujours Fréquemment Parfois Jamais.	Responsabilité ex-ante
6. Si vous proposez une amélioration de votre activité professionnelle ou de l'organisation de votre travail, de votre entreprise, de votre société ou de votre institution : Ils la mettent en œuvre. Ils l'évaluent Probablement pas pris en compte Ils ne l'envisagent pas	Responsabilité ex-ante
7. Que faites-vous le matin avant de commencer à travailler ? Il faut toujours réfléchir à l'avance à la manière dont on va faire son travail. Il réfléchit souvent à l'avance à la manière dont il va faire son travail. Parfois, il réfléchit à l'avance à la manière dont il va faire son travail. Il ne réfléchit jamais à l'avance à la manière dont il va faire son travail.	Responsabilité ex-ante



8. dans votre travail, êtes-vous consulté(e) lorsque des changements interviennent dans l'entreprise, la société ou l'institution et qu'ils sont directement liés à votre manière de travailler ? Oui Parfois Presque jamais Jamais	Responsabilité ex-ante
9. Dans votre entreprise, institution ou activité, l'idée qu'il est important pour vous et pour les autres de bien faire votre travail est-elle encouragée ? Toujours Fréquemment Parfois Jamais.	Responsabilité autrui
10. Pour bien faire son travail, il est important de de vous préoccuper de ce qui arrive à vos collègues Il est très important pour vous et vos collègues C'est important pour vous et vos collègues Ce n'est pas toujours important pour vous et vos collègues Ce n'est jamais important pour vous et vos collègues	Responsabilité autrui
11. Si vous êtes attentif et respectueux de ce que font vos collègues sur votre lieu de travail : Cela facilite le bon déroulement de leur travail. Cela ne facilite pas toujours le bon déroulement de leur travail. Cela facilite parfois le bon déroulement de leur travail. Cela ne facilite jamais le bon déroulement de leur travail.	Responsabilité autrui

12. Pouvez-vous effectuer votre travail sans être conscient de ce qui se passe autour de vous et de ce qui arrive à vos collègues ? Peut toujours Peut souvent	Responsabilité autrui
Parfois peut	
Ne peut jamais	

Source : Elaboration par Maria Teresa Herrera Rendón Nebel et Mathias Nebel



Annexe II.

Tableau I. Résultats de la responsabilité par entité fédérale

État fédéral de la	Rost Firm	Rost Labour	Ran Firm	Ran Labour	Riud Firm	Riud Labour
République mexicaine	FILIII	Labour		Labour	FILIII	Labour
1.AGUASCALIENTES	0,84	0,55	0,67	0,82	0,29	0,93
2. BAJA CALIFORNIA	0,81	0,49	0,85	0,75	0,35	0,96
3. BAJA CALIFORNIA SUR	0,85	0,43	0,81	0,74	0,33	0,94
4. CAMPECHE	0,85	0,41	0,72	0,80	0,33	0,94
5. COAHUILA DE ZARAGOZA	0,86	0,47	0,79	0,88	0,34	0,95
6. COLIMA	0,79	0,50	0,81	0,85	0,26	0,94
7. CHIAPAS	0,76	0,35	0,76	0,87	0,25	0,93
8. CHIHUAHUA	0,83	0,51	0,79	0,84	0,31	0,93
9. DISTRITO FEDERAL	0,86	0,55	0,70	0,85	0,35	0,92
10. DURANGO	0,81	0,53	0,79	0,80	0,36	0,95
11. GUANAJUATO	0,88	0,55	0,80	0,80	0,44	0,92
12. GUERRERO	0,89	0,37	0,67	0,81	0,30	0,98
13. HIDALGO	0,81	0,65	0,72	0,75	0,43	0,94
14. JALISCO	0,76	0,49	0,71	0,71	0,36	0,92
15. MEXICO	0,90	0,62	0,74	0,83	0,34	0,91
16. MICHOACAN	0,83	0,38	0,77	0,84	0,46	0,89

Herrera, M.T. (2024) 'Le travail et la responsabilité morale dans le secteur du travail et la population active mexicaine', Journal of Ethics, Economics and Common Goods, 21(1) p 40-67.

17. MORELOS	0,84	0,48	0,78	0,75	0,37	0,90
18. NAYARIT	0,82	0,48	0,86	0,83	0,39	0,96
19. NUEVO LEON	0,82	0,62	0,74	0,76	0,31	0,94
20. OAXACA	0,88	0,47	0,76	0,80	0,51	0,95
			·			
21. PUEBLA	0,83	0,42	0,73	0,77	0,35	0,86
22. QUERETARO	0,88	0,47	0,75	0,85	0,22	0,94
23. QUINTANA ROO	0,89	0,46	0,75	0,79	0,34	0,97
24. SAN LUIS POTOSI	0,83	0,52	0,76	0,75	0,38	0,94
25. SINALOA	0,84	0,52	0,79	0,79	0,39	0,89
26. SONORA	0,87	0,55	0,84	0,80	0,40	0,92
27. TABASCO	0,84	0,43	0,78	0,86	0,42	0,95
28. TAMAULIPAS	0,84	0,40	0,75	0,82	0,21	0,97
29. TLAXCALA	0,81	0,45	0,69	0,75	0,44	0,89
30. VERACRUZ	0,77	0,42	0,73	0,84	0,43	0,92
31. YUCATAN	0,82	0,48	0,73	0,76	0,29	0,93
32. ZACATECAS	0,81	0,48	0,81	0,73	0,36	0,93
Promedio total	0,83	0,49	0,76	0,80	0,35	0,93

Source: Herrera R. N. M.T. et al. (2017



JOURNAL ETHICS, ECONOMICS AND COMMON GOODS

N° 21 (1), JANUARY - JUNE 2024.